



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

## **25<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme, 19 Mars 2014**

### ***EPU du Sénégal***

*Intervenant : Dr. Ibrahima GUISSÉ (temps exigé 1mn 35)*

Monsieur le Président,

La RADDHO salue la présence de la délégation sénégalaise conduite par le Ministre de la Justice Monsieur Sidiki KABA. Nous apprécions les processus de réformes en cours au Sénégal en vue de la mise en œuvre des recommandations issues du premier Examen Périodique Universel malgré certaines difficultés.

Les observations ci-après sont le résultat d'un travail collectif de la Coalition des organisations de la société civile sénégalaise sous le leadership de la RADDHO pour le suivi de l'EPU. Elles visent à attirer l'attention du Sénégal et des états pairs sur un certain nombre de défis à adresser, notamment :

- La nécessité d'envisager dans les meilleurs délais une évaluation des recommandations sur lesquelles le pays s'est engagé lors du premier examen, et d'organiser un suivi effectif et participatif des recommandations issues du deuxième examen, selon le plan d'action déjà élaboré en 2012 ;
- De faire preuve de plus de fermeté dans la mise en œuvre des lois adoptées notamment celles concernant l'interdiction de la mendicité, l'exploitation et la traite des enfants ainsi que la protection de leur image à travers les médias ;
- De mettre sur pied un système de contrôle strict par les organes de régulation de l'audiovisuel visant à empêcher la diffusion à travers les médias de tout message véhiculant des stéréotypes sexistes et défavorables à la femme ;
- D'harmoniser sa législation avec les conventions internationales souscrites, notamment, le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;
- De mettre fin à la surpopulation en milieu carcéral, par une politique qui favorise la libération conditionnelle, la réinsertion sociale des détenus et l'aménagement de nouveaux centres de détentions conformes aux normes internationales ;
- Prendre des mesures énergiques pour mettre fin aux bavures policières, notamment en renforçant les capacités d'intervention de la police anti-émeute à travers la mise en place d'une politique de perfectionnement des forces de sécurité en droits humains et en matière d'accueil et de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences.

En conclusion, Monsieur le Président, nous exhortons le Sénégal à renforcer les capacités du Comité sénégalais des droits de l'homme (CSDH) pour que celui-ci puisse exister et fonctionner conformément aux *Principes de Paris* qui régissent les institutions nationales des droits de l'Homme.

Je vous remercie.